Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_06-DE

Mardi 3 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, le Conseil Municipal de Le Cours dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de présents 12
Nombre de votants 12
Date de la convocation 28 octobre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

RETO Ronan BOLAN Alexandre PAUL Aurélie

TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine BOURHIS Typhaine

ABSENTS
EXCUSES MONNIER Karine LE BRUN Delphine
NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Centre de Gestion : convention de service 2027

Délibération 2026-11-03-06

M Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre des missions facultatives proposées, la mairie a conventionné avec le CDG pour certaines prestations jusqu'au 31 décembre 2026.
Le Centre de Gestion du Morbihan, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et comme l'y autorise le Code Général de la Fonction Publique territoriale, développe, au service des employeurs publics, des services facultatifs en vertu des articles L.452-40 à L. 452-48 du CGFP. Ces services facultatifs contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de l'utilisation en commun de moyens humains et matériels au niveau départemental.
M Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention cadre de moyens (annexe 2) est proposée par le CDG56. Celle-ci constitue le cadre juridique permettant de recourir aux missions facultatives du CDG56.
Sa signature est nécessaire pour pouvoir mobiliser les prestations facultatives proposée par le CDG56.
M Le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à signer cette convention cadre ainsi que les conventions facultatives suivantes :
- Médecine professionnelle et préventive (annexe 3) (sous réserve de l'avis favorable du CST)
- Inspection en santé et sécurité au travail (annexe 4)
- Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus (Annexe 5)
- Remplacement d'agents/intérim (Annexe 6)
- Dispositif de signalement et de traitement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (Annexe 7)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_06-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre et les cinq conventions facultatives citées ci-dessus proposées par le CDG 56 pour la période 2027-2032.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 04 novembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Aurélie PAUL
La secrétaire de séance

